

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° ⁰⁰³ /PR/2011

**Portant Ratification de l'Ordonnance
N° 013/PR/2011 du 28 Février 2011
Relative à la Création de l'Ordre National
des Techniciens de la Santé**

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance N° 013/PR/2011 du 28 Février 2011 relative à la création de l'Ordre National des Techniciens de la Santé, prise en application de la loi N° 032/PR/2010 du 27 décembre 2010 portant Habilitation du Gouvernement à légiférer par voie d'Ordonnances pour la période allant du 06 Janvier au 04 Mars 2011.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *NGN*

N'Djaména, le ...23 Mars 2011.....


IDRISS DEBY ITNO